

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 29 octobre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

instituant le comité d'attribution de la prime de fonctions et de résultats des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet du ministère de la défense.

Du 6 septembre 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ instituant le comité d'attribution de la prime de fonctions et de résultats des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet du ministère de la défense.

Du 6 septembre 2010

NOR D E F H 1 0 2 3 3 1 4 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 350.1.2.4.3, 351.1.1.1

Référence de publication : JO n° 216 du 17 septembre 2010, texte n° 18 ; signalé au BOC 45/2010.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2009-1211 du 9 octobre 2009 relatif à la prime de fonctions et de résultats des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet,

Arrête :

Art. 1er. Le comité d'attribution mentionné à l'article 6 du décret du 9 octobre 2009 susvisé est présidé par le secrétaire général pour l'administration ou son représentant.

Il est composé des membres de droit suivants :

- le major général des armées ou son représentant ;
- le délégué général pour l'armement ou son représentant ;
- le délégué aux affaires stratégiques ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines du ministère de la défense ou son représentant.

Des experts pourront, le cas échéant, être invités à participer aux séances dudit comité.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général pour l'administration,

C. PIOTRE.